



Assemblée Générale statutaire du 28 septembre 2020

Présents : (Voir liste jointe)

Le président Denis EYRAUD remercie tous les participants pour leur présence.
Cette assemblée générale se déroulera de la manière suivante :

- I - Le rapport d'activité 2019 de l'UCIL pour l'année écoulée
- II - Le rapport financier 2019 par la trésorière Monique MORDANT
- III - La fixation de la cotisation 2020
- IV - Le renouvellement statutaire des dirigeants de l'UCIL

Après les parties statutaires, un débat permettra aux représentants des CIL de donner leur avis sur le fonctionnement de l'UCIL, de s'exprimer sur leurs attentes vis-à-vis de leur fédération et d'envisager son avenir, en particulier au vu des retours du questionnaire qui vous a été adressé à ce sujet le 2 juillet dernier.

I- Rapport d'activité 2019-2020

Cette assemblée générale statutaire, qui aurait dû normalement se tenir en mars ou avril 2020, a été retardée du fait de l'épidémie de covid-19 qui a empêché de telles réunions physiques. La précédente datant du 20 mai 2019, 16 mois se sont écoulés. Comme à mon habitude, ce rapport d'activité couvrira l'ensemble de cette période.

1- Organisation de l'UCIL

1.1. Le secrétariat de l'UCIL

Le siège de l'UCIL est situé 50 rue Saint-Jean à Lyon 5^{ème} dans des locaux que nous partageons, tout comme le secrétariat, avec le CIL « La Renaissance du Vieux Lyon ». Notre secrétaire commune est Laurence ORDAN ici présente.

1.2. Les commissions

Le travail par commission thématique est bien ancré dans les habitudes de l'UCIL, il est à la fois efficace et productif.

Les commissions principales sont les suivantes :

- Déplacements urbains

comprenant 4 sous-commissions placées sous la responsabilité du Vice-Président Gérard FAIVRE :

- Transports en commun – PDU - Responsable : Gérard FAIVRE
- Circulation automobile, transport routier, parkings - Responsable : Denis EYRAUD
- Vélos, Modes doux - Responsable : Michel LAROSE puis Pierre SCHMUTZ
- Piétons - Responsable Jean-Paul MASSON
- Aménagement urbain – PLUH - Responsable : Denis EYRAUD
- Vie Nocturne - Responsable : Georges TISSOT
- Écologie urbaine - Responsable : Raymond JOUMARD
- Bien vieillir - Responsable : Jean-Paul MASSON

1.3. Le Bureau

Je rappelle la composition du Bureau de notre fédération :

- Président : Denis EYRAUD
- 2 vice-présidents ayant des attributions spécifiques :
 - Marie-Pierre ANDRE (organisation générale, représentation)
 - Gérard FAIVRE (déplacements urbains)
- Secrétaire Générale : Marie-Claude VIAL (secrétariat, administration générale)
- Secrétaire Adjointe : Evelyne COLOMBET (secrétariat, communication, recrutement)

- Trésorière : Monique MORDANT
- Trésorier Adjoint : Michel MAREC
- Responsable Patrimoine et liaison avec la RVL: Annick LIOUD

1.4. Représentation des CIL

Je rappelle les 17 organismes auxquels nous participons régulièrement en votre nom :

- Conseil de Développement du Grand Lyon :
 - 5 titulaires : Denis EYRAUD, Marie-Pierre ANDRE, Marie-Claude VIAL, Gérard FAIVRE et Jean-Paul MASSON (Denis EYRAUD est membre du bureau)
 - 2 suppléants : Raymond JOUMARD et Evelyne COLOMBET
- Commission des Sites, Perspectives et Paysages : Denis EYRAUD (titulaire)
- CCSPL de la Ville de Lyon : Denis EYRAUD
- CCSPL de la Métropole de Lyon : (2 titulaires) Denis EYRAUD, Marie-Pierre ANDRÉ, (2 suppléants) Jane BERT et Gérard FAIVRE (Denis EYRAUD est membre du Bureau)
- CCSPL du Département du Rhône : Denis EYRAUD
- Comités de lignes TER de la Région Auvergne Rhône-Alpes : André VIAL
- CCSPL du SYTRAL : Gérard FAIVRE
- Commission Métropolitaine d'Accessibilité : Jane BERT et Michel SALAGER
- Comités de suivi des grands projets : Confluence, Carré de Soie, Rives de Saône, ...
- CAUE du Rhône : Denis EYRAUD (membre du CA)
- Office du Tourisme du Grand Lyon (Lyon Tourisme et Congrès) : Denis EYRAUD (membre du CA)
- Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon : Denis EYRAUD (membre du CA)
- Comité de suivi de la Charte de la Vie Nocturne : Denis EYRAUD, Georges TISSOT (Saxe-Brotteaux)
- CARNACQ (carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartier) : Denis EYRAUD, Marie-Pierre ANDRE. En sommeil actuellement.
- Le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) : Denis EYRAUD
- ATMO Auvergne Rhône-Alpes : Denis EYRAUD, Raymond JOUMARD (suppléant)
- Commission locale du Site UNESCO de Lyon (Denis EYRAUD et Annick LIOUD)

1.5. Activités 2019-2020

Votre Président a, depuis le 20 mai 2019 (16 mois), assisté à plus de 147 réunions dont 23 Comités Directeurs (1 par mois normalement, mais 1 par semaine en visioconférence entre avril et juin), 2 Conseils d'Administration, 10 Assemblées Générales de CIL adhérents et associations partenaires, et donc à 112 autres manifestations ou réunions de commissions dans lesquelles l'UCIL est représentée. Et c'est sans compter les innombrables réunions où des membres du comité directeur de l'UCIL ou des responsables de CIL représentent l'Union dans diverses commissions ou manifestations.

Cette année a été, comme d'habitude, très riche en activités pour l'UCIL, mais les circonstances ne nous ont permis de réunir que 2 conseils d'administration :

- le 14 octobre 2019, à la Maison de l'Environnement, pour permettre à notre ami Jean-Paul MASSON, président du CIL de Cusset et responsable de la commission « Bien vieillir » de l'UCIL, de vous présenter le résultat des travaux de sa commission et d'en débattre,
- le 16 septembre 2019, en salle du Conseil de l'Hôtel de la Métropole, s'est déroulée notre traditionnelle assemblée générale de concertation et d'échanges avec les élus de la Métropole, en présence du Président David KIMMELFELD qui a bien voulu répondre aux questions posées au préalable par les CIL.

2. Activités des commissions

2.1. Aménagement urbain (Denis EYRAUD)

Après l'approbation du nouveau PLUH de la Métropole de Lyon, la commission s'est mise en sommeil. Elle sera à relancer.

2.2. Déplacements urbains

2.2.1. Commission Piétons (Jean-Paul MASSON)

La commission Piétons, qui s'est réunie tous les mois jusqu'en février 2020, reprend ses activités après l'arrêt dû au confinement. En 2019, elle a réalisé 4 visites en marchant (32 visites réalisées depuis le démarrage de la commission) et participé à 3 réunions Modes Actifs de la Métropole.

Les points à retenir :

- Les visites en marchant ont mis en évidence un problème important, celui des coupures urbaines. En effet, de nombreux cheminements piétons, permettant de réduire les distances à parcourir à pied, disparaissent aujourd'hui au profit d'une urbanisation qui les inscrit dans le foncier bâti privé, refermant ainsi les possibilités de traversiers.
- Nous avons obtenu de la Métropole la liste des zones de rencontre et avons commencé à faire des visites en marchant de celles-ci. Les premiers constats sont désolants : défaut de signalisation ou signalisation incompréhensible, mauvaise utilisation de ces zones, pas de cohérence dans leur organisation et, surtout, méconnaissance de la vocation de ces zones de rencontre par les habitants. Nous allons continuer ces visites.

Parmi les points en cours d'étude :

- La régulation des nouveaux modes de déplacement, trottinettes électriques en particulier, dont l'UCIL a dénoncé les dysfonctionnements depuis leur apparition dans notre cité.

Sur ce point, différentes décisions ont été prises qui vont dans le bon sens :

- par la ville de Lyon : choix de seulement deux opérateurs, récupération des trottinettes et projet de création d'emplacements de stationnement obligatoire,
- par Villeurbanne, qui a interdit ces trottinettes sur sa commune,
- enfin un arrêté du code de la route définissant l'utilisation de ces trottinettes a été publié.

Par contre, il faut, à notre avis, définir et appliquer une feuille de route commune à l'ensemble de la Métropole sur cette question.

Rappelons notre demande de mettre en place une Commission Piétons Métropolitaine, toujours refusée sous la précédente mandature. Notre rencontre récente avec le nouveau Vice-Président de la Métropole à la voirie et aux mobilités actives, Fabien BAGNON, est encourageante puisque, dans sa feuille de route, il a noté cette commission comme prioritaire, ainsi qu'un plan d'amélioration des cheminements piétons. Il nous a annoncé la mise en place d'un groupe de travail au dernier trimestre. Nous y serons bien entendu présents. Depuis lors, la première rencontre « Modes Actifs » s'est déroulée lundi dernier. Elle était présidée par Fabien BAGNON et animée par Christelle FAMY (Chef de projet mobilité) avec la participation de Laurence BOFFET, Vice-Présidente à la Participation et aux Initiatives Citoyennes. La grande nouveauté de cette mandature, annoncée par Fabien BAGNON, c'est bien la volonté de discuter et de mettre en œuvre un véritable plan piéton métropolitain, demande de l'UCIL depuis de très nombreuses années. Celui-ci aura, bien sûr, deux aspects :

- les principes généraux de réalisation d'un cheminement piéton,
- les points de dysfonctionnement à régler.

Le problème est que les cheminements piétons sont de responsabilité municipale. Il y a donc nécessité de préciser le lien entre propositions métropolitaines et réalisations municipales. C'est un point de discussion à venir... Rappelons que l'UCIL est favorable à la délégation à la Métropole de la compétence sur les déplacements urbains qui est encore aujourd'hui communale, seules la réalisation et la propriété de la voirie étant des compétences déléguées.

Par ailleurs, mais à moyen terme, nous publierons une version mise à jour du guide « Le piéton dans la ville » intégrant ces différentes évolutions.

Piétonisation de la Presqu'île

Signalons enfin que l'UCIL (Denis EYRAUD et Jean-Paul MASSON) a participé au Comité de suivi de la piétonisation de la presqu'île, initiative conjointe de la Ville et de la Métropole de Lyon à laquelle nous avons été, bien entendu, très favorables. Le président du CIL Centre-Presqu'île participait également à ce comité. Cette expérience de piétonisation recouvrait un territoire allant d'Ouest en Est d'un quai à l'autre (quais exclus) et, du Sud au Nord, du Nord de la place Bellecour à la rue Leynaud sur les pentes de la Croix-Rousse. Les rues de la Barre, Grenette et de Constantine n'étaient pas concernées pour permettre les transits Ouest-Est. Après 3 expériences, les samedi 28 septembre, 12 et 28 octobre 2019, il fut décidé de faire une expérience en semaine sur 2 jours : mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2019. Le comité de suivi, qui regroupait toutes les parties concernées, s'est réuni au moins 5 fois. Des retours ont été faits sur chaque expérience et la concertation a bien fonctionné. Quel enseignement en tirer ? La population a apprécié le calme, la diminution de la pollution et du bruit, le caractère soudain familial de ces espaces d'habitude très agités. En ce qui concerne les commerçants, leur attitude était partagée. J'ai pu moi-même enquêter sur place. Les commerces de

bouche, bars et restaurants étaient ravis, les clients étant nombreux. Par contre, les commerces de luxe caractéristiques de la Presqu'île étaient catastrophés, voyant leur chiffre d'affaire encore baisser après des épisodes douloureux des Gilets Jaunes. En effet, une bonne part de leurs clients, qui résident dans l'Ouest lyonnais, a évité de se déplacer de peur de ne pas pouvoir se garer. C'est un point important car ce centre commercial de produits de luxe à ciel ouvert est une caractéristique de la Presqu'île qu'il ne faudrait, à notre avis, pas détruire.

Nous regrettons que les très nombreuses études réalisées pendant et après chacune de ces expériences par des cabinets spécialisés, n'aient pas fait l'objet d'une étude approfondie avant la nouvelle expérience, dénommée « La voie est libre », décidée par les nouvelles autorités pour ce week-end passé, sans aucune concertation préalable cette fois. Le territoire concerné est beaucoup plus vaste, puisque la Presqu'île a été piétonnisée depuis la place Carnot au Sud jusqu'au boulevard de la Croix-Rousse au Nord, et que de nombreuses rues des centres de quartier des arrondissements de Lyon et de Villeurbanne ont également été interdites à la circulation automobile. L'UCIL attendra le bilan de cette expérience, mais celui-ci sera bien difficile à établir car l'importance des territoires concernés a certainement incité les Grand-Lyonnais à ne pas se déplacer ce week-end, à différer leurs achats ou à partir à la campagne de peur de ne pas pouvoir circuler. De plus, le temps de ce week-end, froid et pluvieux, n'incitait pas à la promenade. Nous serons donc attentifs aux conclusions qui en seront tirées, l'objectif clair et annoncé étant la pérennisation d'un dispositif qui nous semble très, pour ne pas dire trop, ambitieux.

2.1.4. Commission vélos (Pierre SCHMUTZ)

Au cours de l'année 2019, nous avons poursuivi nos réunions environs tous les deux mois. C'est l'occasion d'échanger sur les projets et réalisations en cours dans les différents arrondissements de Lyon et d'autres communes de la Métropole, mais également de recevoir des participant(e)s d'autres CIL venu(e)s nous exposer des situations accidentogènes sur leur territoire et d'autres problèmes. Nous sommes en effet perçus comme des experts dans le domaine du cyclisme urbain.

Pour cela nous avons repris nos visites à vélo des quartiers ou réalisations récentes, ce qui permet de se rendre compte in situ des besoins en aménagements cyclables ou de la bonne qualité des réalisations récentes, par exemple celle longeant le T6 de Debourg à Cardio.

Nous avons continué à participer activement aux réunions de concertation, dites techniques, où nous sont présentés les projets d'aménagement cyclables au stade de l'avant-projet. Ceci nous permet, outre de donner notre avis aux chefs de projet de la Métropole, de faire la synthèse de nos positions entre les diverses associations : La Ville à Vélo et FFVélo (Fédération française de cyclotourisme) en particulier, sans oublier les représentants des associations piétons.

Nous formulons d'ailleurs le vœu que l'ex président de « La Ville à Vélo » maintenant devenu Vice-Président aux mobilités actives, saura se souvenir de nos demandes, répétées depuis de nombreuses années, pour aboutir à un réseau cyclable continu et sécurisé.

Des réalisations sont apparues au cours de cette dernière année, comme l'aménagement du quai Fulchiron, une réussite, comme l'atteste sa fréquentation (encore qu'on puisse améliorer la continuité avec La Confluence qui attend depuis des années l'aménagement de la Voûte Ouest de Perrache). On note avec plaisir des améliorations pour la gestion de la circulation cycliste en cas de travaux, comme dans le quartier de la Part Dieu.

Nous avons formulé nos demandes lors des dernières élections locales, espérons que nous en verrons un commencement d'exécution en 2021.

2.1.6. Nœud Ferroviaire lyonnais

Le 29 janvier 2019, nous apprenions que la SNCF lançait un débat public sur l'avenir du « Nœud ferroviaire lyonnais » organisé par la « Commission nationale du débat public ». Nous étions même convoqués, comme un petit nombre d'associations spécialisées, à discuter de cette organisation du débat et de nos premières idées sur le sujet. Nous avons donc rencontré 3 membres de la Commission du débat public sur le Nœud ferroviaire lyonnais le 8 février 2019. Par la suite, l'UCIL a communiqué les coordonnées des divers CIL à la Commission pour que votre information soit la plus complète possible et que vous participiez à ce débat. Le 28 mars, à la Maison de l'Environnement, s'est déroulée une réunion de présentation des modalités d'organisation du débat aux associations concernées. Le 8 avril, le public apprenait la nouvelle par un supplément important du journal Le Progrès. Enfin, le jeudi 11 avril au soir, a eu lieu la première réunion publique du débat au H7, en présence des principaux élus, du Préfet de Région, des responsables de la SNCF, des membres de la Commission du débat public, de représentants d'associations et d'un très nombreux public. J'ai assisté à cette grand-messe, première d'un grand nombre de réunions thématiques ou territoriales (16 au moins).

Conscient du caractère limité de mes compétences propres dans ce domaine très technique des équipements ferroviaires lyonnais et nationaux, j'ai demandé aux cheminots que nous avons la chance de compter dans nos rangs : Georges TISSOT, André VIAL et Bernard COLOMBAUD,

assistés de Pierre-Jean ROSSIGNOL et Dominique DEAU, tous anciens hauts responsables de la SNCF (responsable exploitation régionale SNCF Lyon, chef de gare Lyon Part-Dieu, responsable exploitation TER région de Lyon, chef d'agence fret de Lyon, directeur commercial fret, responsable des études exploitation régionale de Lyon, directeur de la stratégie SNCF et autres) de constituer, sous la direction de Georges TISSOT, une commission de l'UCIL en charge de rédiger notre contribution à ce débat important. Merci à eux de nous avoir éclairés par leur expérience et leurs compétences.

Nous avons donc déposé la contribution de l'UCIL 11 juillet 2019. Vous trouverez celle-ci sur le Site Internet de l'UCIL. Je n'en citerai que la conclusion :

« L'UCIL pense donc que, par des mesures cumulées d'organisation et d'investissement complémentaires bien ciblées, il peut s'avérer inutile d'augmenter le faisceau des voies entre St Clair et Lyon Part-Dieu pour faire face à l'augmentation escomptée du trafic.

Pour cela, il faudrait décharger LPD du trafic fret, du trafic technique et du trafic de banlieue, en la spécialisant dans le trafic grandes lignes : TGV et liaisons directes entre les grandes villes régionales. Nous préconisons donc de réaliser en priorité le CFAL Nord, la mise à 4 voies St Fons- Grenay, le raccordement de St Fons, une cinquième voie entre LPD et Guillotière, et d'approfondir les études d'exploitation et d'investissement concernant le secteur St Clair / Guillotière. Le trafic banlieue devrait aboutir à des gares dédiées bien reliées par des moyens lourds de transport en commun à LPD. Ces études devront s'appuyer sur une intermodalité importante entre les services TER et SYTRAL, tant au niveau ces connexions que de la tarification. Ces propositions ont un coût qu'il faut chiffrer, mais elles permettraient certainement une économie très importante sur les aménagements envisagés entre St Clair et LPD. »

Notre contribution a été citée deux fois dans le compte-rendu de la Commission particulière du débat public, publié le 11 septembre dernier, comme « solution alternative ». À suivre...

2.1.7. Projet de Ligne E du Métro

Vous savez tous que le SYTRAL a organisé une concertation préalable du 4 mars au 6 mai 2019 sur le projet de création d'une nouvelle ligne de métro desservant l'Ouest de l'agglomération lyonnaise à partir du centre. Cette concertation a été placée sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public. Dès le 5 décembre 2018, nous avons été pré-consultés par le bureau d'études SETEC travaillant pour le SYTRAL. Nous nous en sommes réjouis, car l'origine de ce projet est une étude faite par le responsable de la commission « Transport en commun » de l'UCIL, Jacques PERENON, datant de fin 2012, présentée début janvier 2013 à cette commission, et qui a été adressée aux élus du 5ème arrondissement de Lyon puis intégrée, comme contribution des 3 CIL du plateau du 5ème arrondissement, au débat public relatif à l'Anneau des Sciences le 13 février 2013. Ce projet a été repris par M. Gérard COLLOMB en février 2014 lors de la campagne électorale pour les élections municipales.

L'UCIL a participé à cette concertation, comme les CIL du plateau du 5ème arrondissement de Lyon et Centre Presqu'île, et a déposé une contribution le 30 avril dernier. Vous trouverez celle-ci sur le Site Internet de l'UCIL. Sans rentrer dans les détails, nous avons proposé un trajet Alaï-Tassin-Ménival-Point du Jour-Saint Irénée-Saint Paul-Hôtel de Ville-Part Dieu. En effet, voilà de très nombreuses années que la commissions « Transports en commun » de l'UCIL réclamait une liaison rapide entre la gare Saint-Paul, où arrivent les trois TER de l'Ouest lyonnais (Brignais, Saint-Bel et Lozanne), et la gare de la Part-Dieu, liaison souhaitée souterraine car les voiries et les ponts de la presqu'île sont insuffisants pour le passage aérien d'un mode lourd de transport en commun en site propre. Voici donc une occasion unique de réaliser cette liaison à moindre coût en prolongeant cette ligne de métro E jusqu'à la Part-Dieu.

Certains profitant de ce débat pour revenir sur l'utilité du projet d'Anneau des Sciences, l'UCIL a rappelé son attachement à une réalisation rapide :

- du bouclage Ouest du boulevard périphérique de Lyon,
- et du grand contournement Est de la Métropole, prolongé jusqu'à Reventin-Vaugris depuis l'A43, afin d'éliminer de notre agglomération tous les véhicules qui n'ont rien à y faire.

L'UCIL a enfin rappelé sa demande ancienne d'une tarification unique pour les transports en commun gérés par le SYTRAL et pour les TER gérés par la SNCF et financés par la Région, ce qui rendrait plus efficace les tram-trains de l'Ouest lyonnais, en liaison avec la ligne E du métro.

Force est de constater aujourd'hui que la nouvelle majorité de la Métropole de Lyon renonce à boucler le boulevard périphérique, compte tenu de son coût en particulier. Nous en prenons acte avec regrets. Quant au prolongement direct du grand contournement autoroutier Est jusqu'à Reventin-Vaugris, l'Etat n'a pas l'air de le considérer comme prioritaire. Les encombrements persisteront donc dans la vallée du Rhône entre Lyon et Vienne, ainsi que dans la Métropole.

L'UCIL souhaite toutefois que le projet de ligne E du métro, indispensable pour désenclaver tout l'Ouest lyonnais, ne soit pas remis en cause par la nouvelle équipe métropolitaine.

2.2. Commission Ecologie urbaine (Raymond JOUMARD)

La commission Ecologie Urbaine a réuni chaque mois une dizaine de membres réguliers. Les volontaires étudient un sujet, le présentent en diaporama et le publient sous forme d'une « contribution » disponible sur les pages de la commission du site « ucil.fr ».

Les sujets traités par la Commission Ecologie Urbaine concernent les risques urbains pour la santé et la qualité de vie de la population.

A l'occasion de la révision du Plan Climat, les sujets étudiés cette l'année ont été notamment :

- Quelle catastrophe nous font craindre les 5 crises paléontologiques de la biodiversité ?
- Pourquoi il est improbable que le réchauffement climatique soit d'origine naturelle
- Comment ralentir le dérèglement climatique dû à nos émissions de Gaz à Effet de Serre ?
- L'historique des transports lyonnais et leur impact sur la pollution et les émissions CO2
- Constat des déficiences d'arrachage relevées dans la lutte contre l'ambrosie
- Espoirs et limites de réduction des Gaz à Effet de Serre grâce aux carburants alternatifs : agricoles et de stockage d'énergie excédentaire (hydrogène, méthanol,...)
- L'évolution de la pollution lyonnaise et l'efficacité des mesures actuelles pour la réduire
- Quels sont les risques de réduction de la faune aviaire métropolitaine ?

Enfin, signalons que, le 21 novembre 2019, la commission Ecologie Urbaine a reçu, à la Maison de l'Environnement, Alain GIORDANO, Adjoint au Maire de Lyon en charge des Espaces Verts, qui nous a parlé de sa délégation. Il a répondu sans langue de bois aux questions qui lui ont été posées, en particulier sur les bacs à plantes en bois mis en place trop rapidement et sans concertation préalable dans certaines rues centrales de la presqu'île, disposition provisoire qui nous a semblée tout à fait inadaptée pour introduire de la nature en ville.

La commission s'est à nouveau réunie le 17 septembre dernier pour mettre au point le programme de travail de l'année. Les sujets retenus sont :

- Peut-on concilier Prospérité économique et Ecologie ?
- Peut-on pérenniser les bienfaits écologiques du télétravail ?
- Les enjeux lyonnais de la crise de la biodiversité
- Doit-on boire l'eau du robinet ?
- Comment éviter de consommer des pesticides ?
- Comment intégrer les nouveaux modes de déplacement en ville ?
- Faut-il partager la rue ou spécialiser les voies ?
- Comment desservir l'Ouest lyonnais ?
- L'avenir de l'hydrogène pour les transports

Avec un tel programme, comment ne pas participer à cette commission ?

2.3. Commission Vie nocturne-Sécurité (Georges TISSOT)

La commission vie nocturne s'est réunie 2 fois depuis la dernière AG :

- Une première fois en novembre 2019 pour étudier la situation des points chauds de l'été écoulé. En l'absence de représentant du 2ème arrondissement, pourtant sollicité, nous n'avons pas pu avoir plus d'informations que celles transmises par les journaux sur les rodéos nocturnes, particulièrement les fins de semaine, des motos et voitures dans le centre ville. Il semble que, depuis lors, d'autres quartiers aient été touchés par le même phénomène (en particulier La Guillotière et Montchat) et que les habitants importunés se soient constitués en « collectifs de quartier en colère ». Les CIL concernés s'en préoccupent pourtant et interpellent le préfet et les maires d'arrondissement. Ils se heurtent toutefois au fait que la Mairie considère que ce problème est du ressort de la police nationale, ces exactions se déroulant la nuit, et donc de la seule compétence préfectorale. Mais on sait, pour avoir eu le même type de problème avec les nuisances sonores à la sortie des boîtes de nuit, que la police nationale ne dispose pas des effectifs nécessaires pour faire cesser ces incivilités qui ne sont pas prioritaires pour l'Etat. Nous avons déjà obtenu que la police municipale lyonnaise puisse intervenir jusqu'à 2 heures du matin, il nous paraît indispensable aujourd'hui que son activité puisse se prolonger jusqu'à la fin de la nuit.

Pour le reste, les difficultés habituelles subsistent, avec une montée en puissance des nuisances liées aux terrasses de plus en plus envahissantes.

- Une seconde réunion a eu lieu début février, notamment pour préparer la charte de la vie nocturne 2020. Est-ce déjà un effet COVID, mais l'animateur s'est retrouvé seul, malgré l'envoi de sollicitations particulières à tous les présidents de CIL lyonnais ? Depuis lors, le confinement intervenu a amené la commission à se mettre de fait en veilleuse.

Après la présente AG, elle devra se relancer et solliciter les nouveaux élus municipaux à propos de leur politique en la matière et définir en conséquence la suite de son action.

Signalons enfin une initiative heureuse mais restée sans suite, de la précédente municipalité lyonnaise. Messieurs Jean-Yves SECHERESSE, Adjoint à la Sécurité, la Salubrité et la Tranquillité Publique, et Jérôme MALESKI, Conseiller municipal délégué à la Participation Citoyenne, nous

avaient convoqués le 11 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Lyon pour nous demander de désigner des « Référents Sécurité » dans tous les CIL de Lyon avec une priorité dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements. La Police Nationale avait, de son côté, validé le principe de référents au sein des commissariats et donné les identités de ces référents. La Police proposait également, d'ici la fin de l'année 2019 d'organiser une séance de sensibilisation pour les référents des CIL et des CQ afin de présenter le fonctionnement de la Police, son organisation et ses modes d'action, pour une meilleure compréhension des possibilités et contraintes d'intervention. Nous avons transmis cette demande aux CIL et leurs réponses à la Ville. Des réunions d'information s'en sont suivies. Que deviendra cette initiative avec le changement de municipalité ? C'est sans doute une affaire à relancer.

2.4. Commission « Bien vieillir » (Jean-Paul MASSON)

La commission a poursuivi, jusqu'au confinement, sa collecte des informations sur la problématique du vieillissement de la population et du rôle que pourraient avoir les CIL sur ce thème. Ce travail, commencé fin 2016, a mis en évidence sept points prégnants à savoir :

- La relation avec l'administration
- La question du logement
- La question des déplacements
- Le développement et la valorisation des emplois spécialisés
- L'accompagnement dans les quartiers
- La participation des seniors à la vie de quartier
- Mais aussi le cas particulier et particulièrement difficile des EHPAD

Le bilan de ce travail a été présenté à tous les CIL lors d'un CA le 14 octobre 2019 à partir d'un montage envoyé par la suite à ceux-ci.

Après cette présentation, la commission a travaillé à l'élaboration d'un guide à destination des CIL, rassemblant toutes les informations engrangées et surtout proposant pour chacune des thématiques des pistes d'intervention locales et des adresses d'associations ou services intervenant dans la problématique des seniors.

Le redémarrage de la commission après cette interruption due à la crise sanitaire, va permettre de faire un point de situation eu égard aux difficultés des seniors, en première ligne devant l'épidémie, et affiner notre connaissance des EHPAD où il semble indispensable que les CIL viennent apporter une notion de proximité et d'humanité dans certains cas.

Ces deux derniers points montrent, s'il était besoin, le bien fondé d'une telle commission et la nécessaire implication des CIL.

3. La Maison de l'Environnement

L'UCIL est très attachée à la Maison de l'Environnement dont elle est membre fondateur. Cet établissement regroupe les principales associations et fédérations d'associations qui oeuvrent pour la préservation et l'amélioration de l'environnement sur notre territoire (7 associations il y a 20 ans, 45 aujourd'hui).

Vous êtes dans les nouveaux locaux de la Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon, au 14 avenue Tony Garnier à Gerland (Lyon 7^e), dans lesquels elle a emménagé il y a un peu plus de trois ans, quittant ainsi ses anciennes implantations du 32 rue Sainte-Hélène dans la presqu'île et du Grand Moulin de l'Yzeron à Francheville devenues obsolètes. Cette nouvelle Maison est parfaitement adaptée à sa fonction qui est d'offrir aux nombreuses et très diverses associations qui en sont membres les moyens d'une action efficace pour contribuer au développement d'une Métropole respectueuse de son environnement, et de donner aux citoyens et à leurs organisations (associations, entreprises et collectivités) des clés de compréhension pour adapter leur mode de vie et d'action aux enjeux écologiques actuels. Il y a un an, j'ai donc quitté sa présidence au terme de mon mandat, après 17 années de présence au CA, dont 14 au Bureau et dont 5 en tant que président. L'UCIL peut être fière de la contribution décisive qu'elle a ainsi apportée à la reconnaissance, au prestige et à l'attractivité de cette Maison. Grâce à elle, nous sommes engagés dans un collectif très important d'associations qui œuvrent toutes pour un développement durable de notre agglomération et pour une écologie responsable. N'hésitez pas à participer aux nombreuses activités qui vous sont proposées et que vous pouvez consulter sur le Site Internet et sur le compte Facebook de la Maison, ou sur sa newsletter qu'il vous suffit de demander et qui arrivera régulièrement sur votre adresse e-mail. Il y en a pour tous les centres d'intérêt.

4. Le site Internet de l'UCIL

L'an passé, nous vous annonçons que le nouveau site Internet de l'UCIL <http://www.ucil.fr> était opérationnel. Il avait été complété par des pages mises à la disposition de chacun des CIL, qui constitueront autant de mini-sites pour tous ceux qui n'en sont pas dotés aujourd'hui. Malheureusement, le confinement puis les vacances ne nous ont pas permis de réaliser la réunion que nous avions prévue pour une formation à l'usage des responsables de la communication de tous les CIL afin de leur permettre d'utiliser et de mettre à jour ces pages concernant leur CIL. Cette séance de formation sera reprogrammée dès que les circonstances de l'épidémie le permettront. N'hésitez pas à consulter le site : <http://www.ucil.fr/>.

Enfin je réitère notre demande, adressée à tous les CIL, de nous transmettre les dates et libellés de vos manifestations importantes afin que nous puissions les faire apparaître dans l'agenda du site.

5. Conseil de Développement (CDD)

Nous participons toujours assidument aux groupes de travail du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon dirigée par sa présidente Anne-Marie COMPARINI, où l'UCIL a 5 représentants.

En 2019, le CdD a travaillé sur plusieurs thèmes qui ont fait l'objet de contributions :

- « Pour une citoyenneté renouvelée et de nouvelles modalités d'action publique », contribution au Grand Débat National :
- « Industrie du Futur »,
- « À la rencontre des initiatives collaboratives dans les territoires »,
- « Promouvoir une alimentation saine et durable et la rendre accessible à tous les habitants au sein de la Métropole ».

Par la suite, début 2020 :

- « Le Conseil de Développement en lien avec les habitants sur les territoires dans une nouvelle étape pour la Métropole » : les apports de la Commission générale du 12 mars 2020 sur l'avenir du Conseil de développement,
- « Introduction à une coopération interterritoriale élargie sur l'agriculture et l'alimentation au sein du pôle métropolitain » (février),
- « Le CDD au cœur du quotidien des habitants et des transformations de la société », nouvelle contribution qui fait un retour sur l'ensemble des travaux du Conseil de développement de 2015 à 2020 et illustre sa démarche originale.

Toutes ces contributions peuvent être consultées sur le site de la Métropole. Elles ont fait l'objet de nombreuses réunions, de bureau, de commissions et plénières, par visioconférence après le confinement.

Le Conseil de Développement a terminé ses travaux avec la fin de la mandature, il doit être recréé par les nouveaux élus. Attendons de voir ce qui nous attend : présidence, composition et objectifs.

6. CCSPL de la Métropole, de la Ville de Lyon, du SYTRAL et du Département du Rhône

Des membres de l'UCIL participent régulièrement à ces instances, tant pour l'étude des rapports d'activité des délégataires des services publics concédés, l'échange avec les concessionnaires, l'élaboration des rapports et la participation aux séances d'information et aux visites de sites.

Il est très important que les habitants, représentés par leurs CIL, puissent donner un avis sur toutes ces délégations de services publics. Ces instances sont obligatoires et leurs avis sont portés à la connaissance des élus. N'hésitez pas à nous faire connaître tout dysfonctionnement que vous noteriez.

7. CAUE Rhône-Métropole

Vous savez que je vous représente depuis de nombreuses années au Conseil d'Administration du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Rhône et de la Métropole de Lyon dont le président était, jusqu'aux dernières élections, Michel LE FAOU, et le directeur est Sébastien SPERTO. Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrages publics et privés, des élus locaux dans leur projet d'aménagement et de construction, ainsi que des professionnels. Il conseille les particuliers et intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants. Il s'adresse au grand public par des expositions, des débats, des visites... Je vous engage donc à aller voir les expositions qu'il organise régulièrement dans son bâtiment du 6bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}. L'exposition actuelle s'intitule « La ville-forêt, vers une nouvelle culture urbaine ».

8. Rencontre Ville de Lyon-CIL de Lyon

Celle-ci a eu lieu une seule fois depuis que le président de la Métropole n'est plus le Maire de Lyon. Nous demanderons au nouveau Maire de renouveler cette manifestation comme nous solliciterons du Président de la Métropole la poursuite de notre traditionnelle AG de Concertation et d'échanges en sa présence. Ces rencontres ont lieu depuis la création de l'UCIL en 1960, c'est bien la preuve de leur utilité.

9. Règlement local de publicité de la Métropole de Lyon

Le 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a adopté une délibération relative à l'élaboration du futur Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon. En effet, la « loi d'engagement national pour l'environnement » de juillet 2010 et ses décrets d'application de 2012 ont rendu les intercommunalités déjà compétentes en matière de PLU, compétentes pour élaborer un RLP intercommunal. Ce RLP métropolitain aurait dû être terminé et applicable début 2020 car tous les RLP communaux actuels devaient être caduques en juillet 2020.

Je ne reviendrai pas sur la bataille que l'UCIL a menée contre les publicitaires durant un an et demi pour la réduction de l'impact de la publicité dans l'espace public, puisque je vous l'ai relatée l'an dernier. Depuis lors, sans doute à cause de notre opiniâtreté et de la clarté de nos deux contributions du 27 mai 2018 et du 8 avril 2019, ainsi que des 8.000 réponses de citoyens que nous avons obtenues au questionnaire élaboré par l'UCIL avec le collectif « Plein la Vue », la collectivité a différé son vote sur l'arrêt de projet, puis l'a reporté après les élections quand elle a su que l'Etat avait lui-même repoussé les délais de caducité des règlements communaux.

Nous constatons aujourd'hui que le nouvel exécutif semble plus enclin à aller dans le sens d'une diminution importante de la publicité dans l'espace public. Son Vice-Président Philippe GUELPA-BONARO n'a-t-il pas une délégation : Climat, Energie et Réduction de la Publicité. De plus, Benjamin BADOUARD, président du collectif « Plein la vue » avec lequel nous avons travaillé sur le questionnaire, a été élu Conseiller métropolitain et nommé Coordonnateur du groupe des Verts dans cette assemblée. Nous resterons néanmoins très vigilants, en particulier sur l'interdiction souhaitée des grands écrans publicitaires en couleur et animés que les publicitaires veulent implanter dans nos rues et sur nos places en remplacement des panneaux d'affichage. À suivre.

10. Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Je ne vous parle pas souvent de notre implication dans la CDNPS où je représente l'UCIL et donc les habitants. Il s'agit d'une commission qui donne au Préfet un avis sur toutes les créations et modifications de sites classés et sur tous les projets situés dans ces sites (par exemple le nouveau site des vallons de l'Ouest lyonnais). Elle est également consultée sur tous les plans locaux de publicité, communaux ou intercommunaux. J'ai ainsi pu constater que de nombreuses communes limitent aujourd'hui les panneaux de publicité numérique à 2 m², pourquoi pas la Métropole de Lyon ?

11. Parlons Climat

Il s'agissait là d'une consultation préalable numérique lancée par la Ville de Lyon sur le site Civocracy, « Ensemble, parlons Climat », du 4 octobre au 1^{er} décembre 2018, en vue de la révision de son Plan Climat-Energie Territorial. Une manifestation à ce sujet avait été organisée à la Bourse du Travail le 14 novembre 2018. Sur la base d'une étude de sa commission « Ecologie urbaine », l'UCIL avait déposé, le 30 novembre 2018, une contribution à la révision du PCET de la Ville de Lyon. Il nous avait toutefois semblé bien difficile de traiter du Plan Climat-Énergie territorial de la Ville de Lyon sans raisonner au niveau plus global de la Métropole de Lyon (qui préparait elle-même la révision de son PCAET), voire même au-delà. En effet, les pollutions, l'air, la chaleur, la faune, les déplacements et les autres facteurs contributifs du dérèglement climatique et du bien-être du citoyen, ne sauraient évidemment être cantonnés aux frontières communales et les efforts à faire doivent être communs à toute l'agglomération. Néanmoins, certains problèmes sont augmentés par la densité de la population et des constructions, ce qui est le cas sur la majeure partie du territoire de la Ville de Lyon, en particulier pour les îlots de chaleur urbains. Notre contribution comprenait 2 parties :

- Lutte contre la chaleur en ville- Economies d'énergie et d'eau- Nature en ville,
- Déplacements / mobilité- Qualité de l'air, pollutions.

Cette consultation a été poursuivie durant l'année 2019, en particulier lors d'ateliers citoyens le 25 mai 2019 à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Il nous a été dit que c'est pour répondre aux demandes apparues lors cette consultation que la Ville de Lyon a mis en place en 2019 des bacs à plantes en bois dans certaines rues de la Presqu'île, expérience qui ne nous a pas semblée concluantes. Pour l'UCIL, les plantations en centre urbain très dense doivent privilégier les arbres de haute tige à feuilles caduques.

A notre connaissance, le nouveau Plan Actions Energie Climat 2020-2030 de la Ville de Lyon n'a pas encore été arrêté ni approuvé

12. Révision du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Métropole (PCAET)

C'est le seul qui soit vraiment obligatoire car c'est la communauté de communes qui doit le rédiger. Après une première réunion en petit comité le 20 novembre 2018, puis une deuxième en plus grand comité le 7 février 2019, une grande messe s'est déroulée le 9 mars à l'Hôtel de la Métropole, sous le titre : « # On s'y met tous ». Cet événement avait pour objectif de lancer une vaste démarche de mobilisation citoyenne autour du climat et de la solidarité. Après une grande consultation publique sur le projet qui s'est déroulée du 14 juin au 14 juillet 2019, le Plan Climat, Air Energie Territorial 2030 a été voté le 16 décembre dernier. Il définit les objectifs à atteindre, c'est-à-dire la trajectoire de transition énergétique et climatique de l'agglomération lyonnaise, ainsi que les moyens que la Métropole compte y consacrer.

Ces grands objectifs sont les suivants :

- 17 % d'énergie renouvelable en 2030,
- 43 % d'émission de CO2 en moins par rapport à 2000,
- 30 % de consommation d'énergie en moins par rapport à 2000.

Ce document est à votre disposition sur le site de la Métropole.

13. L'UCIL et l'épidémie de COVID19

Comme pour de nombreux organismes, le fonctionnement de l'UCIL a été fortement perturbé par la mise en place puis la prolongation du confinement général par les autorités françaises, entre le 17 mars et le 11 mai 2020. Il a été suivi par une série de restrictions des possibilités de se réunir qui a contraint à privilégier la visioconférence pour toutes les rencontres obligatoires. De plus, les élections municipales et métropolitaines qui se sont déroulées en deux temps anormalement distants (un premier tour le 15 mars et un second tour le 28 juin 2019) ont également paralysé la vie démocratique de notre agglomération. La participation de l'UCIL aux diverses commissions métropolitaines, municipales ou préfectorales a donc été momentanément gelée. Elle reprend tout juste aujourd'hui après 6 mois de sommeil, et nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. En outre, le changement complet de majorité et d'exécutif intervenu à la Ville de Lyon et à la Métropole nécessite la prise de nombreux rendez-vous avec les nouveaux élus pour leur présenter l'action des CIL et de l'UCIL au sein de notre cité.

Durant le confinement et par la suite, il a néanmoins fallu que l'UCIL prenne des positions par rapport aux nouveaux problèmes auxquels les habitants étaient confrontés. C'est pourquoi, nous avons réuni le Comité Directeur de l'UCIL par visioconférence 9 fois en moins de 3 mois pour traiter les problèmes d'actualité. Le 12 mai 2020, j'ai longuement été consulté par le Vice-Président Georges KEPENEKIAN sur les modalités pratiques du déconfinement dont il était chargé. Quant au « Comité Métropolitain de Relance et de Transition » dont il avait également la charge, celui-ci n'est pas allé à son terme du fait du second tour des élections. Espérons que le nouvel exécutif reprenne ces sujets et nous consulte sur les domaines pour lesquels nous avons proposé notre expertise à Monsieur KEPENEKIAN :

- Se loger et aménager le territoire,
- Mieux se déplacer,
- Améliorer la démocratie locale.

Durant cette période singulière, nous avons néanmoins continué à participer à l'activité de l'Office du Tourisme de la Métropole de Lyon, du CAUE et du Conseil de Développement par visioconférence. Souhaitons que la deuxième vague de contamination actuelle ne remette pas en cause la reprise des activités de concertation et de participation des habitants.

A la fin du confinement et sous prétexte d'un « urbanisme tactique », ce qui doit signifier un urbanisme réactif à des besoins nouveaux et immédiats, nous avons vu fleurir, sur les grands axes de circulation, de nouvelles voies réservées aux bus et aux vélos, réduisant le nombre des files de circulation automobile à une seule, même sur des axes majeurs comme l'axe Sud-Nord : avenues Jean-Jaurès-Maréchal de Saxe-Maréchal Foch, ceci sans aucune concertation préalable. Tout cela au prétexte qu'au sortir du confinement, les usagers n'oseraient pas prendre les transports en commun et devraient donc circuler à vélo. Ces modifications profondes de la circulation étaient données pour provisoires par l'équipe de Mr KIMELFELD et devaient faire l'objet d'une évaluation lorsque la situation serait revenue à la normale. Force est de constater que ces dispositions sont toujours là et que la circulation est de plus en plus difficile dans des embouteillages de plus en plus fréquents, au risque d'augmenter la pollution atmosphérique.

C'est un problème important que l'UCIL devra aborder avec les nouveaux élus. Si l'urbanisme tactique c'est celui qu'on ne débat pas avec les citoyens, nous n'en voulons pas !

14. Adhésion de nouveaux CIL à l'UCIL

L'UCIL a eu cette année la satisfaction de recevoir l'adhésion de deux nouveaux CIL :

1- Le Comité d'Intérêt Intercommunal de la Zone Verte du Vallon (ou Association du Vallon Vert)

Fondé le 15/09/1978

Siège : 33 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon

Président : Frédéric BONNAN

Territoire : « Belle Allemande », « Lyon Plage », « Bois de la Caille », « La Rochette », « Fond Rose », « Cuire le Bas », sur les communes de Lyon et Caluire

2- L'Association des Usagers de la Montée Saint Laurent (AUMSL)

Fondée le 07/11/1994

Siège : 47 montée Saint Laurent 69005 Lyon

Président : Serge Hariveau

Territoire : Montée Saint Laurent – Chemin de Fontanière (Sainte-Foy-Lès-Lyon et La Mulatière)

Plus les CIL adhérents seront nombreux, plus l'UCIL sera représentative !

Vote n°1- Le président met au vote de l'assemblée le rapport d'activité précédent. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II- Rapport financier

La trésorière Monique MORDANT présente le compte d'exploitation de l'année 2019.

Dépenses : 24.166 €, Recettes : 22.408 €, soit un résultat brut de - 1 758 €.

Toutefois, compte tenu de la reprise d'une provision, constituée en 2018, de 2.820 € pour le site Internet, le résultat net comptable d'exploitation se monte donc à + 1.062 €.

Fort heureusement, la Métropole et la Ville de Lyon nous ont renouvelé leur soutien financier en 2019, preuve que l'UCIL est utile à la Cité et que ses avis et ses actions sont considérés pertinents. Nous les en remercions. Souhaitons que ce soutien soit poursuivi par les nouvelles autorités car le maintien du secrétariat, que nous partageons avec la RVL et qui représente 44 % de notre budget, en dépend.

Vote n°2- Le président met au vote le rapport financier 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

III- Cotisation

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée de conserver la cotisation à 50 €.

Vote n°3- Le président met au vote le montant de la cotisation 2020A. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

IV- Elections triennales du Président et du Bureau de l'UCIL

1. Adieu du président Denis EYRAUD

Mes chers amis, le 24 septembre 2001, il y a 19 ans presque jour pour jour, vous m'avez porté à la présidence de l'UCIL après 38 ans de mandat de Paul SCHERRER, l'un de ses fondateurs en 1960. Celui-ci décèdera 7 ans plus tard. J'ai essayé, durant les 17 ans et demi de ma présidence effective, Michel SALAGER ayant assumé cette charge 1 an et demi, de préserver et de conforter l'œuvre de mon prédécesseur. La tâche était de plus en plus complexe car la concertation et la participation des habitants à l'évolution et à l'amélioration de leur cadre de vie, que nous demandions depuis de très nombreuses années, sont enfin devenues normales, habituelles et souvent obligatoires. Grâce au travail bénévole et assidu de tous ses membres et dirigeants, l'UCIL est aujourd'hui reconnue par les

pouvoirs publics comme l'un des représentants légitimes des habitants de notre Métropole. Le revers de la médaille, c'est que nous devons aujourd'hui faire face à un très grand nombre de réunions, plus ou moins efficaces, auxquelles nous sommes conviés et auxquelles nous devons donc participer. Faut-il s'en plaindre ? Certainement pas, mais il faudra certainement mieux partager cette tâche de représentation et de travail dans l'avenir.

Mais il est temps pour moi de passer le flambeau. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons fait ensemble durant ces presque 20 années passées, ce serait fastidieux et tout cela est écrit dans nos précédents comptes rendus d'assemblées générales, nos contributions et nos rapports, pour la plupart consultables sur notre site Internet. Qu'il me suffise de vous dire combien j'ai été heureux de travailler avec vous tous pour le bien des habitants de notre cité. Merci pour cela, je vous admire pour le dévouement à la cause commune dont vous faites tous preuve au sein de vos CIL respectifs. Merci aussi aux membres du Bureau et aux responsables de commission qui m'ont soutenu avec constance durant tant d'années : Marie-Pierre, Marie-Claude, Monique, Annick, Evelyne, Gérard, Jean-Paul, Raymond, Georges, Michel, Pierre, et à tous les autres qui nous ont quittés. Merci à notre dévouée secrétaire Laurence et à celles qui l'ont précédée.

A la fin de ce trop long mandat, je n'ai que quelques souhaits à formuler pour la poursuite de cette belle aventure si utile à nos concitoyens :

- Renforçons la communication interne et externe pour faire connaître les actions formidables menées par les CIL et par l'UCIL,
- Renforçons notre représentation territoriale en ayant pour objectif que tous les secteurs de la Métropole soient concernés par l'action d'un CIL,
- Pour lutter contre les difficultés du recrutement de nouveaux membres, en particulier de jeunes, ayons d'autres centres d'intérêts que ceux dont nous avons l'habitude (aménagement et déplacements urbains, nuisances, sécurité et autres). Intéressons-nous aussi à la vie de quartier, à l'action sociale, à la formation et à l'information du public, et à bien d'autres domaines déjà explorés par certains de nos CIL,
- Continuons à nous investir dans l'écologie urbaine et péri-urbaine, dans la qualité de l'air que nous respirons, la qualité de l'eau de nos fleuves et de nos rivières, la préservation de la faune et de la flore de nos territoires, les économies d'énergie et bien d'autres domaines qui intéressent aujourd'hui les jeunes, à juste titre.

Ce sont là de beaux chantiers à entreprendre pour que l'UCIL, qui a déjà 60 ans puisse fêter dignement ses 100 ans dans quelques années. Je souhaite donc longue vie à tous vos CIL et à l'UCIL.

Une nouvelle ère s'ouvre pour notre cité avec les changements importants intervenus il y a peu dans l'exécutif de la Métropole de Lyon, de la ville de Lyon et d'autres communes. J'ai été élu président de l'UCIL en même temps que Gérard COLLOMB devenait Maire de Lyon et Président du Grand Lyon, il me semble donc normal et nécessaire qu'un nouveau président plus jeune dirige désormais notre Union, en concertation loyale et constructive avec nos nouveaux élus, comme nous l'avons toujours fait par le passé.

2. Election du Président et du Bureau

En vous remerciant de m'avoir supporté aussi longtemps, je vais donc procéder à l'élection, prévue dans nos statuts pour 3 ans, d'un président (ou d'une présidente) et d'un Bureau. Celle-ci se fait en Assemblée Générale ordinaire.

2.1 Election au poste de Président

Un appel de candidature a été fait dans la convocation du 27 juillet 2020, il y a 2 mois.

Une seule candidature au poste de président a été reçue. Il s'agit de celle de :

Bertrand JABOULEY, 54 ans, Professeur de Sciences Economiques et Sociales en Lycée aux Maristes et en Prépa HEC aux Minimes, Délégué du CIL du Point-du-Jour au CA de l'UCIL.

Celui-ci n'est pas un inconnu, ni pour l'UCIL, ni pour les CIL du 5^e arrondissement de Lyon. Il est tombé très jeune dans la marmite associative, créant un comité de rue quai Rambaud à la fin des années 80, à 23 ans. Puis il intègre le CIL de Perrache, alors présidé par M. BOUZONNET. Il en devient Trésorier en 1993, à 27 ans, puis Président 5 ans plus tard, en 1998. Il sera donc, après sa propre élection en 2001, un de mes excellents présidents de CIL, largement apprécié de tous. Il dirige donc le CIL de Perrache devenu Sud-Presqu'île, alors que débute le grand projet de Confluence. En 2005, ayant déménagé dans le 5^{ème} arrondissement, il se retire progressivement, laissant la place au regretté Jean VITTET (Chef de « La Mère Vittet ») malheureusement décédé un an plus tard. C'est donc un nouveau président, Marcel BREVI, que nous avons tous connu, qui l'a alors remplacé à la présidence de ce CIL. En 2008, Bertrand JABOULEY se présente sur la liste de Gérard COLLOMB à la Mairie du 5^e arrondissement. Élu, il sera Adjoint durant 2 mandats successifs, d'abord à la Voirie, Propreté et Déplacements durant 9 ans, puis Premier Adjoint durant 3 ans, ayant en plus la charge

des Finances et de la Démocratie Participative. Comme Adjoint au Maire, il fit également merveille, ce que pourront vous confirmer tous les CIL du 5^e arrondissement.

Retiré de la vie politique, il était bien normal qu'il retourne à ses premiers engagements dans la vie associative de quartier. C'est pourquoi je me suis permis de le solliciter pour assumer la présidence de l'UCIL. Nos parcours sont curieusement similaires, puisque je me suis engagé à la RVL en 1976 à 27 ans, comme lui au même âge au CIL de Perrache, puis, sollicité par Paul SCHERRER, j'ai été élu président de l'UCIL à 52 ans, lui en a aujourd'hui 54.

Les statuts de l'UCIL prévoient une élection du président par l'AG à la majorité simple des délégués présents et à main levée, je procède donc au vote.

Vote n°3- Bertrand JABOULEY est élu Président de l'UCIL à l'unanimité

2.2 Election du Bureau

A l'UCIL, il est de tradition que le Bureau, qui doit former une équipe soudée autour du Président, soit élu en bloc et non poste par poste. Cette démarche est d'autant plus justifiée qu'aucune candidature aux divers postes du Bureau n'a été enregistrée après l'appel lancé, à l'exclusion d'un Bureau complet présenté par Bertrand JABOULEY. Celui-ci vous propose de reconduire le Bureau précédent afin d'assurer la continuité des actions de l'association, à savoir :

- Vice-Présidente : Marie-Pierre ANDRÉ (présidente du CIL du Point du Jour)
- Vice-Président : Gérard FAIVRE (ancien président du CIL de Monplaisir)
- Secrétaire Générale : Marie-Claude VIAL (présidente du CIL Saxe-Brotteaux)
- Secrétaire Adjointe : Evelyne COLOMBET (présidente du CIL de Vaise)
- Trésorière : Monique MORDANT (présidente du CIL St Just-St Irénée-Fourvière)
- Trésorier Adjoint : Georges TISSOT (Georges TISSOT remplace à ce poste Michel MAREC, démissionnaire pour raison de santé)

Je procède donc au vote.

Vote n°4- Le Bureau de l'UCIL est élu à l'unanimité

2.3 Comité Directeur

Je rappelle que le Comité Directeur de l'UCIL comprend : le Président, les membres du Bureau, tous les responsables des commissions (aujourd'hui : Raymond JOUMARD (Ecologie Urbaine, Jean-Paul MASSON (Piétons et Bien Vieillir), Pierre SCHMUTZ (Vélos), Jane BERT (CMA), Annick LIOD (liaison avec la RVL dont nous partageons les locaux)), le président d'honneur de l'UCIL Denis EYRAUD, ainsi que tout président de CIL qui s'engage à venir régulièrement à ses réunions (aujourd'hui : Richard HAUDUROY, président du CIL : La Croix-Rousse n'est pas à vendre). Il se réunit une fois par mois au local 50 rue Saint-Jean (salle du fond de la cour), le 3^e lundi de 18h à 20h.

3. Intervention du Président Bertrand JABOULEY

Bertrand JABOULEY remercie l'Assemblée pour sa confiance et tout particulièrement Denis Eyraud et le Comité Directeur de l'UCIL qui ont su organiser cette transition en douceur.

18 années de Présidence, c'est une page qui se tourne avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la Ville et à la Métropole, mais c'est aussi toute une Histoire que Denis Eyraud a écrite en portant haut et fort l'UCIL, ce qui fait qu'ils sont reconnus comme incontournables et que nos nouveaux interlocuteurs sauront en tenir compte.

Bertrand JABOULEY compte d'ailleurs bien s'appuyer sur l'expérience de Denis Eyraud, en lui demandant de bien vouloir être Président d'Honneur de l'UCIL pour le seconder si besoin et de l'accompagner dans les prochaines rencontres avec les Vice-Présidents de la Métropole et les Adjointes de la Ville de Lyon. Une nouvelle demande d'audience au Maire de Lyon et au Président de la Métropole sera lancée, en espérant une réponse positive, comme cela a toujours été le cas depuis la création de l'UCIL.

Il se rendra disponible pour participer aux AG des CIL s'ils veulent bien l'inviter.

Nous savons qu'avec une nouvelle majorité, des changements vont s'opérer, il faudra que les CIL et l'UCIL soient présents pour être acteurs de ces changements et sachent s'imposer si besoin. Les nouveaux élus, parfois grisés par la victoire, ont parfois tendance à se laisser emporter en oubliant le débat contradictoire.

Pour ce qui est de la Ville de Lyon, nous avons vécu le week-end dernier une opération mal menée de piétonisation, alors que le principe va dans le bon sens : Il aurait fallu s'appuyer davantage sur les expériences menées en début d'année, mieux communiquer et choisir les secteurs de manière plus pertinente et concertée. A suivre...

Quant à la Métropole, le territoire est vaste et n'est pas homogène. Il ne faudrait pas qu'une politique centralisée soit imposée à des territoires si différents sans concertation. Par exemple, à Ste Foy, la Voirie allait imposer une modification de circulation d'une rue contre l'avis des riverains et de la Mairie.

Face à cette réaction, le Vice-Président Fabien BAGNON a fort intelligemment suspendu les travaux pour poursuivre les discussions. A suivre...

Annick LIOUD prend la parole pour remercier très chaleureusement Denis Eyraud pour le travail accompli. Et, si les circonstances sanitaires ne s'y prêtent pas aujourd'hui, l'UCIL ne tardera pas à lui témoigner de sa reconnaissance de manière conviviale.

V- Débat sur l'avenir de l'UCIL

1. Analyse des réponses reçues au questionnaire envoyé à tous les CIL début juillet.

L'UCIL a reçu 35 questionnaires en retour, émanant de 23 CIL, ce qui peut être satisfaisant en cette période quelque peu particulière.

1) Ce que font les CIL

Aujourd'hui, tout comme dans l'avenir, "la défense et l'amélioration du cadre vie des habitants " (24 +23 réponses) ainsi que "la promotion du droit des habitants à participer à tous les projets modifiant leur cadre de vie" (16+19 réponses) sont les deux domaines d'intervention faisant consensus comme objectifs communs à tous les CIL.

2) Avis sur l'action de l'UCIL

La représentation des CIL auprès des pouvoirs publics ainsi que l'information sur les projets d'aménagement urbain et de déplacements urbains en cours sont des actions appréciées.

Néanmoins, il semble que, malgré la transmission des contributions et publications et l'envoi régulier d'informations et de la revue de presse, les interventions de l'UCIL au nom des CIL dans diverses instances soient peu ou mal perçues.

S'agit-il d'un problème de communication de l'UCIL à destination des CIL? Ou d'un problème de communication interne au sein de certains CIL ?

S'agit-il d'une forme d'incompréhension entre les niveaux d'intervention (Métropole, mairies,..ou quartiers) et le type d'actions menées (plus concrètes, de terrain par les CIL)?

Si les commissions de travail de l'UCIL sont connues (23 réponses), la participation aux travaux de celles-ci n'est pas en adéquation (15 réponses) et devrait être améliorée !

Les CIL souhaitent, sans pour autant proposer un ou des spécialistes pour les animer, la relance d'une commission « Transport en commun », d'une commission « Propreté » et d'une commission « Patrimoine ».

3) Communication

Il paraît évident que l'UCIL doit se doter de moyens supplémentaires de communication « grand public ». La création d'une nouvelle commission « Communication » est attendue afin de mieux faire connaître les actions et propositions des CIL et de l'UCIL.

Les CIL communiquent actuellement avec leurs adhérents essentiellement via des mailings, lors de leurs réunions mensuelles, permanences, à l'occasion de leur AG. Ils déplorent de ne pas retrouver les comptes rendus de leurs réunions...dans la presse locale !

Les informations de l'UCIL sont portées à la connaissance de leurs adhérents par transfert des mails reçus.

4) Démocratie participative

Les CIL regrettent l'absence ou le faible niveau d'échanges, d'information, de dialogue avec les élus et techniciens des collectivités (au niveau de la Métropole et des communes) lors du précédent mandat.

Ils attendent donc un changement et souhaitent des échanges réels avec les nouvelles instances de la ville de Lyon, des communes et de la Métropole c'est à dire de véritables débats sur des projets, un vrai dialogue et une co-construction effective de projets !!! Sic

Il est souhaité et souhaitable qu'en ce début de nouvelle mandature l'UCIL ait des contacts avec les nouveaux élus afin de présenter, si besoin, notre Union et préciser notre conception de la démocratie participative et nos attentes pour l'améliorer.

5) Recrutement

Le souci du recrutement est un vrai challenge pour les CIL qui constatent un individualisme de plus en plus important des habitants pourtant capables de se mobiliser ponctuellement pour une cause précise sans s'investir dans le temps.

Il semble en outre plus difficile pour les CIL de se faire connaître, surtout depuis que la presse locale ne prend pas en compte et ne relaie plus ou très peu leurs actions.

Ce constat oblige à diversifier et intensifier les modes et actions de communication (réseaux sociaux?, liens plus étroits avec d'autres structures? animations de quartier?...)

2. Débat

Le CIL Vilette-Paul Bert demande une meilleure prise en compte par l'UCIL de l'avis des CIL, par principe de subsidiarité.

Le CIL de Gerland s'inquiète des nouvelles modalités de Démocratie Participative. Un conseil de la vie citoyenne serait créé, remplaçant les CICA. Il considère cette innovation mal venue alors que les CICA « fonctionnaient bien dans le 7^{ème} ». De plus cette nouvelle instance ne serait pas conforme à la Loi PLM sur plusieurs points (dont la participation des Conseils de Quartier).

La Renaissance du Vieux-Lyon souligne qu'un débat sur la rénovation des CICA a déjà eu lieu à la Mairie du 5 l'an passé. Nous pourrions nous en inspirer pour faire des propositions.

Bertrand JABOULEY rappelle que la nouvelle majorité souhaite faire de la Démocratie Participative une vitrine de sa politique. Nous sommes donc en attente de ses projets. Rappelons que les CICA fonctionnaient très mal dans la plupart des arrondissements, on peut donc difficilement regretter un dépoussiérage...

Ce conseil de la vie citoyenne semble s'inspirer de l'expérience menée à la Mairie du 1^{er} lors du précédent mandat et qui semble avoir assez bien fonctionné (ce que confirment des personnes présentes dans l'assistance). Quant aux Conseils de Quartier, ils participent déjà aux CICA dans plusieurs arrondissements, sans problème majeur. Rappelons que la Loi PLM qui ne les prévoit pas dans les CICA est bien antérieure à leur création par la Loi Vailland.

Bertrand JABOULEY et Denis EYRAUD rencontrent Chloé VIDAL (Adjointe à la Ville) jeudi 8 octobre et Laurence BOFFET (VP à la Métropole) mardi 6 octobre, la question de la Démocratie Participative se posant aussi au niveau de la Métropole.

Un échange entre CIL et UCIL est important pour voir ce qui est prévu dans chaque arrondissement et définir éventuellement une position commune. Nous en reparlerons prochainement.

A l'issue de ce débat le Président remercie les participants et lève la séance à 20h30.